

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-2-8

Séance du vendredi 13 mars 2015

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du Conseil Général du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-2-2-1 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de partenariat pour l'année 2015 avec l'Université de Haute-Alsace, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à la signer,
- Décide d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une enveloppe de subvention maximale de 28 500 € en fonctionnement pour 2015,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 – chapitre 65, fonction 23, nature 65737 du budget départemental,

- Décide d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une enveloppe de subvention maximale de 100 000 € en investissement pour 2015,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F225 – chapitre 204, fonction 23, nature 2041781 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions